

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-90 : Autorisation exceptionnelle d'ouverture dominicale de l'établissement MATCH au-delà de 13 heures les dimanches pour certaines dates en 2026

Vu :

Le Code du travail, notamment ses articles L3132-1 à L3132-25-4 relatifs au repos dominical et aux dérogations possibles ;

Les dispositions légales encadrant le volontariat des salariés pour le travail dominical ;

Les accords collectifs applicables, notamment ceux prévoyant les contreparties au travail le dimanche ;

Considérant :

Que l'établissement MATCH, situé rue Casimir Beugnet à Grenay est actuellement autorisé à ouvrir les dimanches jusqu'à 13 heures ;

La demande formulée par l'établissement en vue d'étendre exceptionnellement son ouverture dominicale au-delà de 13 heures pour certaines dates en 2026 ;

L'intérêt économique et social de cette extension ponctuelle pour les habitants de Grenay ;

La nécessité de garantir les droits des salariés concernés, notamment le respect du principe du volontariat et l'octroi de contreparties adéquates ;

Article 1 – Autorisation exceptionnelle d'ouverture

L'établissement MATCH situé à Grenay est autorisé exceptionnellement à ouvrir son magasin au-delà de 13 heures jusqu'à 19 heures les dimanches suivants en 2026 :

- 4 janvier
- 29 novembre
- 6 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

Cette autorisation doit s'effectuer dans le respect du droit du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
14 oct. 2025

Nathalie LEROY

